



SAINT-DIDIER- SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 février 2021, s'est réuni sans public conformément aux mesures sanitaires en vigueur (Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) le 4 mars 2021 à 19h dans la salle du conseil municipale, sous la présidence de Monsieur Renaud DUMAY, Maire.

Présents	Renaud DUMAY – Benoit PEIGNÉ – Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET – Catherine GUTIERREZ – Christophe BOUQUIN-JAFFRE – Pierrette BROUSSE - Céline POMMERET CHAUSSIN – Florence DALLY-DELEGLISE – Cédric BADIN – Fabrice RAPHANEL – Fabienne PIRON – Véronique VAILLANT – Arnaud BROYER – Claudette GUSELLA – Catherine TEDESCHI – Andrée CARRIER – Jérémy DEREMETZ
Absents	Romain MARTINEZ, Françoise DURAND, Julien MONTEIL, Gilles LATTARD, Johan PIOLLET
Pouvoirs	Romain MARTINEZ représenté par Magalie PEZZOTTA Françoise DURAND représenté par Renaud DUMAY Julien MONTEIL représenté par Benoit PEIGNE Gilles LATTARD représenté par Christophe BOUQUIN-JAFFRE
Secrétaire de séance	Claudette GUSELLA

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.
Madame Claudette GUSELLA est désignée secrétaire de séance.

Délibérations

Le CONSEIL MUNICIPAL

1. **A l'unanimité**, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service Missions Temporaires du Centre de Gestion de la FPT de l'AIN.
2. **A l'unanimité**, crée un poste non permanent à temps complet de catégorie C d'adjoint administratif affecté au service accueil/secrétariat pour accroissement temporaire d'activité du 8 mars 2021 au 31 décembre 2021.
3. **A l'unanimité**, rectifie une erreur matérielle dans le cadre de la vente du lot volume n°2 de la parcelle cadastrée section AO n°11 (délibération n°2020.12.02.03 du 2 décembre 2020)
4. **A l'unanimité**, rétrocède les biens de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à la Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne suite à la modification des compétences de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au 1er janvier 2019.
5. **A l'unanimité**, autorise le Maire à signer la Convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 » avec l'Académie de Lyon.